Fkr. 2. 13839

Case
FRC
18771

N. FRANÇOIS,

(DE NEUFCHATEAU),

Juge de Paix du canton de Vicheray, Département des Vosges,

A L A

CONVENTION NATIONALE.

A Paris, le 21 septembre 1793, l'an deuxième de la République Française, une et indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

VOUS daignâtes m'écouter avec intérêt, il y a aujourd'hui un an, lorsque

THE NEWBERRY
LIBRARY

je vins dans votre sein, au nom des citoyens qui avaient composé l'assemblée nationale législative, vous offrir un hommage et des réflexions, que vous fites répandre dans toute la république. Je ne me doutais pas alors que je viendrais, un an après, solliciter personnellement votre justice et appeler votre attention sur une malheureuse affaire, dans laquelle je me trouve compris, sans l'avoir mérité. Daignez, représentans du peuple, m'accorder votre attention; j'y ai deux droits sacrés, car je suis patriote et je suis innocent.

Depuis le 3 de ce mois, je suis privé de ma liberté, sans avoir été entendu, ni avant, ni depuis mon arrestation. Et pourquoi suis-je captif? Parce que je suis auteur d'une comédie en cinq actes et en vers, intitulée: *Paméla, ou la Vertu Récompensée*, composée en 1788, lue au Lycée en 1790, reçue au Théâtre de la République en 1791, et jouée enfin le 2 septembre

pour la neuvième fois, au Théâtre Français, avec des changemens, vus et approuvés au comité de salut public de la Convention, le 30 août. Je me suis conformé scrupuleusement à ce que ce comité avait exigé de moi ; et cependant, c'est par ses ordres que j'ai été arrêté ; et c'est sur son rapport que vous avez chargé votre comité de sûreté générale de la suite de cette affaire et de l'examen de mes papiers.

Ignorant les motifs de la rigueur inattendue avec laquelle je suis traité, je cherche à les connaître. J'espère les trouver dans l'ordre du comité de salut public et dans votre décret, relatifs à mon arrestation. Voici cet ordre et ce décret, tels qu'ils sont consignés dans le n°. 336 de la feuille des décrets.

Arrêté du comité de salut public, relatif aux troubles qui se sont élevés, dans la dernière représentation, au Théâtre Français; et Décret qui confirme cet arrêté.

« Le comité de salut public, considérant » que des troubles se sont élevés, dans » la dernière représentation, au Théâtre » Français, où des patriotes ont été in- » sultés ; que les acteurs et actrices de » ce théâtre ont donné des preuves sou- » tenues d'un incivisme caractérisé depuis » la révolution, et représenté des pièces » anti-patriotiques ; arrête, 1°. que le » Théâtre Français sera fermé ; 2°. que » les comédiens du Théâtre Français et » l'auteur de Paméla, François (de » Neufchâteau), seront mis en état d'ar- » restation dans une maison de sûreté,

» et les scellés apposés sur leurs papiers ;
» 3°. ordonne à la police de Paris de tenir
» plus sévèrement la main à l'exécution
» de la loi du 2 août dernier, relati-
» vement aux spectacles.

» La Convention Nationale approuve
» l'arrêté pris le 2 septembre par le co-
» mité de salut public, et renvoie au
» comité de sûreté générale pour l'exa-
» men des papiers, qui seront trouvés
» sous les scellés ».

La lecture de ces pièces donne lieu de considérer quatre objets principaux :

1°. Les troubles élevés au théâtre français, le 2 septembre.

2°. L'incivisme que l'on reproche aux acteurs et actrices de ce théâtre.

3°. Les pièces anti-patriotiques, qu'on les accuse d'avoir représentées.

4°. Ce qui doit résulter de l'examen des papiers des détenus.

Je vais examiner ces quatre chefs l'un après l'autre, en ce qui me touche nuement, et prouver, jusqu'à l'évidence, qu'il n'y en a aucun dont on puisse tirer contre moi, je ne dis pas le moindre argument, mais le plus léger soupçon; qu'au contraire, ma conduite, en cette circonstance, n'a rien que de louable et de pur.

Je pourrais me borner à dire que les trois premiers articles, savoir, les troubles de la représentation, l'incivisme des acteurs, les pièces qu'ils ont jouées, sont des griefs qui ne me sont nullement applicables. Je pourrais m'étonner, à juste titre, de me voir impliqué d'une manière aussi imprévue dans les reproches qu'on fait aux membres d'un théâtre avec qui je n'avais eu rien de commun avant le 5 juillet dernier; mais il est bon de suivre chaque objet dans le détail et de montrer que je ne veux

pas me contenter d'une réponse générale et évasive. Je commence par le premier grief.

1°. S'il s'est élevé *des troubles* au Théâtre Français le 2 septembre, jour de la neuvième représentation de Paméla; si des patriotes assurent y avoir été insultés, ce sont des faits qui ne me sont personnels en aucune manière, directe, ni indirecte.

Ce soir-là, j'étais à l'orchestre, observateur attentif et tranquille de l'effet des changemens que le comité de salut public m'avait demandés, par l'organe du citoyen Barrère, dans la nuit du jeudi précédent, changemens que j'avais faits cette nuit-là même, et que le comité avait entendus et munis de son approbation expresse, le vendredi matin. Il s'agissait d'une centaine de vers, répandus dans les deux derniers actes.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans

ces changemens, c'est que le père de Paméla, au lieu de se trouver noble, comme dans Goldoni, n'est plus dans ma pièce qu'un rôturier, qui s'est distingué dans les guerres civiles d'Angleterre, et qui, étant soldat, a eu l'avantage, de sauver la vie au père de milord Bonfil, amant de sa fille. Il avait fallu un effort de travail, peut-être assez extraordinaire, pour concevoir et exécuter ce nouveau dénouement, dans moins de six heures. Les acteurs s'étaient prêtés avec joie à apprendre les vers changés, qui, pourtant, bouleversaient leurs rôles. Le public parut content de leurs efforts et des miens.

Je ne m'apperçus d'aucun tumulte, si ce n'est qu'au quatrième acte, un spectateur éleva la voix un moment, à propos d'une tirade sur la liberté de conscience. Voici les vers, qui sont dans la bouche du père de Paméla. C'est un vieux catholique, dont la femme et la fille sont

de la religion réformée; ce catholique dit à un anglican:

Ma femme est protestante, et dans votre croyance
Elle a, de Paméla, nourri la tendre enfance.
Lorsque j'obtins sa main, ce point lui fut promis;
Je crus que, sans scrupule, il pouvait être admis.
Eh! qu'importe qu'on soit protestant ou papiste?
Ce n'est pas dans les mots que la vertu consiste.
Pour la morale, au fond, votre culte est le mien;
Cette morale est tout, et le dogme n'est rien.
Ah! les persécuteurs sont les seuls condamnables,
Et les plus tolérans sont les plus raisonnables.

Ces vers contre le fanatisme, n'étaient point du nombre de ceux dont le changement m'avait été demandé. Le comité de salut public est composé d'hommes trop éclairés, pour ne pas applaudir à ces vérités philosophiques.

Ce fut pourtant contre ces vers qu'un spectateur prit la parole. Je n'entendis pas distinctement ce qu'il disait; mais je sçus par mes voisins qu'il avait confondu

la tolérance religieuse avec le modérantisme politique, et qu'il blâmait, sous ce dernier rapport, et en parlant même de fédéralisme, des vers qui n'y avaient assurément aucune relation. Ce spectateur sortit, et je ne sais ce qui se passa ultérieurement à son égard.

Le public n'avait pas pris le change. Il approuvait ma sortie contre les fanatiques. La pièce fut continuée avec un très-grand succès, et je me retirai, satisfait de l'accueil que les gens de goût avaient fait aux changemens indiqués et prescrits par le comité de salut public.

Voilà tout ce que je sais des troubles de cette représentation, troubles auxquels on voit que je n'ai eu aucune part.

J'en ai eu moins encore à des insultes que des patriotes se plaignent d'avoir essuyées, et je suis bien sûr que leur voix n'a pu s'élever et ne s'est point, en effet, élevée contre moi à ce sujet.

Ainsi, le premier chef des accusations qui motivent l'arrêté du comité de salut public, ne me regarde pas.

Je passe au deuxième grief.

2°. Le comité accuse les acteurs et actrices d'avoir donné *des preuves soutenues d'un incivisme caractérisé*, depuis la révolution.

C'est aux acteurs et actrices de ce théâtre à se défendre de ce reproche, qui ne saurait m'atteindre.

Je suis connu, depuis long-temps, par les sacrifices que j'ai faits à la liberté et à l'égalité, même avant qu'elles fûssent décrétées. Il est aisé de les adorer, depuis qu'elles règnent ; mais mon culte pour elles date d'un temps, où cette profession de foi était périlleuse. J'ai bravé la mort pour les intérêts du peuple, en 1789 et en 1792. Je n'ai pas mérité qu'on l'oublie en 1793.

D'ailleurs, je ne demeure point habituellement à Paris ; je n'y suis venu, comme on le verra tout-à-l'heure, que pour un moment ; et avant d'y venir, je n'avais aucune liaison personnelle avec les grands artistes qui composent le Théâtre Français. Le seul que j'eûsse l'avantage de connaître particuliérement, était le citoyen Molé, chez lequel j'avais lu ma comédie de Paméla au célèbre Goldoni, en 1788.

Depuis ce temps, j'avais fait recevoir cette pièce au Théâtre de la République, rue de Richelieu, en 1791. Les rôles avaient été copiés et distribués à ce théâtre ; mais je ne voulus pas faire jouer la pièce, pendant que j'étais membre de l'assemblée législative, parce qu'il me sembla qu'un représentant du peuple avait autre chose à faire.

A la fin de l'asssemblée législative, j'eus l'honneur d'être nommé à la Con-

vention et au ministère de la justice. J'aurais accepté la députation, de préférence, si j'avais cru pouvoir la remplir ; mais l'état de ma santé n'est plus compatible avec aucune fonction publique assujétissante. Je n'existe que par une espèce de prodige. Depuis le naufrage affreux que j'ai fait à mon retour de Saint Domingue, où j'ai erré sept jours sur un rocher, sans vêtemens, sans nourriture, après avoir vu la mer engloutir ma fortune et mes ouvrages, je suis sujet à des douleurs qui me clouent tristement dans mon lit, pendant six mois de l'année. Les temps froids et humides me sont insupportables. Dans cette situation, je m'étais retiré à ma campagne, à 80 lieues de Paris, et préférant au ministère le simple titre de juge de paix de mon canton. J'avais aussi complettement oublié ma comédie.

Il y a trois mois seulement, qu'on m'apprit que la citoyenne Lange (à qui

j'avais destiné le rôle de Paméla et qui devait y développer un talent si précieux et si rare), avait quitté le théâtre de la République, pour revenir à celui des Français, et que si je voulais venir à Paris, je pourrais voir ma pièce jouée et bien jouée. La saison était belle. Les médecins m'ordonnaient d'en profiter, pour voyager et me distraire de mes maux. Paris était alors calomnié dans les départemens, et l'on m'aurait volontiers détourné d'y venir; mais j'ai toujours rendu justice à cette ville, parce que je l'ai toujours aimée et que j'ai toujours eu à me louer du caractère de ses généreux habitans.

Au surplus, je n'y venais pas pour un simple objet de théâtre; Paméla n'était qu'accessoire aux grands travaux d'agriculture dont je suis occupé uniquement à ma campagne, et qui feront un jour époque et révolution dans ce premier des arts utiles. Le desir de contribuer à

sa perfection est ma passion dominante, et pour la satisfaire, j'avais des objets importans à communiquer à la Convention Nationale ; et en effet, citoyens représentans du peuple, par vos décrets des 9 et 20 août dernier, vous avez reçu l'hommage et ordonné l'impression de deux de mes écrits, l'un *sur les moyens de suppléer au défaut de bras pour les récoltes ;* l'autre *sur la nécessité d'assurer la subsistance du peuple par des greniers d'abondance.*

Je voulais présenter à plusieurs de vos comités d'autres réflexions d'un intérêt majeur.

Le citoyen Héraut-Séchelles attestera sans doute que j'avais commencé avec lui, du sein de ma retraite, une correspondance relative aux institutions sociales, dont la suite pouvait exiger que l'amitié et la pensée me rapprochâssent de lui. On lira la lettre par la quelle il a ppelait mes idées (1).

(1) Voyez à la suite de ce mémoire.

J'en avais promis d'autres sur l'éducation publique, au citoyen Grégoire.

Tous ces motifs me parurent suffisans pour me déterminer à quitter ma solitude. Je suis donc venu à Paris au commencement de juillet. Le 5 de ce mois, Paméla fut lue et reçue aux français, et représentée par eux pour la première fois le premier août.

Le 15 juillet, je lus à l'assemblée des acteurs de ce spectacle un premier discours sur les moyens de faire servir le théâtre dans l'éducation publique, avec le projet de la pétition qu'ils devaient aller prononcer sur ce sujet à la barre de la convention nationale. (1) Je m'occupais d'un second discours qui devait completter mes idées sur ce point important, au quel je dois dire que le Théâtre Français se prêtait avec zèle.

---

(1) Voyez aussi à la suite de ce mémoire.

Enfin, le 15 août, je lus aux Français une autre comédie en cinq actes et en vers, intitulée le Valet des deux Maîtres, prise encore de Goldoni, mais dans laquelle j'ai inséré beaucoup de scènes et de morceaux patriotiques. On pourra en juger par les fragmens du second acte, que je publierai à la suite de Paméla, afin que les lecteurs puissent juger du ton révolutionnaire que j'avais donné à la muse comique, et que les acteurs avaient accueilli avec transport, en recevant le Valet des deux Maîtres, et en se disposant à le jouer bientôt.

Le manuscrit de cette pièce, trouvé sous mes scellés, a présenté aux commissaires, à l'ouverture du cahier, ces vers du troisième acte :

Paris est des français la commune Patrie ;
C'est l'asile éternel des arts, de l'industrie,
Le temple du génie et de la liberté,
Et mon cœur désormais n'en peut être écarté.

De tels vers ne sont pas l'ouvrage d'un anti-patriote.

Voilà quelles ont été toutes mes relations avec les acteurs du Théâtre Français. Je ne les ai connus que sous des raports favorables et civiques.

A supposer, ce que j'ignore, que la société de ce spectacle, ou quelques individus de ce corps, ayent mérité le soupçon d'incivisme, ou l'ayent encouru sans le mériter, cet objet m'est absolument étranger, puisque je ne les connaissais que par la supériorité de leurs talens, avant le 5 juillet dernier, que je ne vivais point avec eux, que ma façon de penser est assez notoire, et que cette façon de penser a paru leur convenir parfaitement, pendant le peu de temps que j'ai eu à traiter avec eux.

Ainsi donc, le premier chef d'inculpation, relatif à *l'incivisme* dont on

les accuse d'avoir donné des preuves depuis la révolution, ne me regarde pas plus que le premier.

En troisième lieu, ces acteurs sont accusés d'avoir représenté *des pieces anti-patriotiques.*

Ce serait encore un délit qui ne me concernerait point. Il ne pourrait me regarder qu'autant que l'on voudrait donner à Paméla le titre de pièce anti-patriotique. Or, j'en appelle avec confiance à ceux qui ont vu jouer cette comédie.

J'en appelle à la voix du peuple, qui juge sainement des choses, et qui, bien loin de s'élever contre la pièce et contre moi, était disposé à demander qu'on donnât Paméla de par et pour le peuple.

J'en appelle sur-tout à l'approbation authentique et spéciale dont le comité

de salut public l'a revêtue lui-même, le vendredi 30 août. En effet, les changemens qui me furent demandés de la part de ce comité et que j'exécutai avec le plus grand empressement ne portaient pas sur le fond de la pièce, ni sur les intentions de l'auteur, mais sur quelques détails dont on prétendait que des spectateurs mal intentionnés pouvaient abuser. On sait qu'aucune pièce n'est à l'abri de ces applications absurdes et déraisonnables, qui n'ont pu tomber dans l'esprit de l'auteur, et dont tout le venin existe dans l'imagination qui les déprave. Je n'étais point garant de ces allusions ; mais il suffisait à mes yeux qu'elles eussent pu être faites justement ou injustement, pour faire disparaître ce qui pouvait y donner lieu, même d'une manière innocente et éloignée.

Je l'ai dit, comme je le pense : la liberté est ombrageuse. Un amant doit

avoir égard aux scrupules de sa maîtresse ; aussi , bien loin d'opposer aux remarques du comité , les défenses de l'amour propre poëtique , je me hâtai de m'y plier avec une docilité , qui prenait sa source dans la pureté de mon cœur.

C'est ici que je dois faire remarquer ma conduite dans cette occasion , et rétablir des faits qui ont été ou supprimés ou altérés.

L'heureux succès de Paméla avait éveillé bien des jalousies et suscité bien des critiques ; j'aurais pu me plaindre des infidélités choquantes de quelques folliculaires , mais le silence est la seule réponse aux honnêtetés de ces gens , qui vivent du mensonge. N'ayant pu réussir à faire tomber la pièce , on l'a calomniée , on l'a défigurée aux yeux de quelques patriotes.

Dès la troisième représentation, le citoyen Couthon, alors président du comité de salut public, me fit part d'une objection qu'on était venu lui faire au sujet des ordres d'Angleterre que portaient deux lords, personnages de cette comédie, (dont la scène est à Londres et dont l'action est censée se passer au commencement de ce siècle, époque ou Richardson fit le roman de Paméla.) Cette objection était de la force de celle qu'un dévot imbécile faisait autre-fois à un auteur tragique, accusé d'impiété pour avoir dit dans le stile du tems :

Frappons voilà l'hostie !

Quelle que fut la bêtise de la remarque, je crus qu'il falait la détruire et en tirer une beauté. J'ajoutai sur le champ au rôle de milord Bonfil, ces vers qui ont été dits depuis à toutes les représentations, et extrêmement applaudis :

Ces rubans, ces cordons et ces chaînes dorées,
Des esclaves de cour ces pompeuses livrées,
Ne sont que des hochets, dont la vaine splendeur
Déguise le néant d'une fausse grandeur.
Mon cœur perce à travers cette écorce infidèle ;
Ma gloire et mon bonheur ne dépendent point d'elle ;
De ce frivole éclat je saurai me passer, &c., &c.

On n'insista plus après ces vers, sur la censure qu'on avait été suggérer au citoyen Couthon ; du moins le comité de salut public ne m'a pas reparlé de ces malheureux cordons, qu'il eût été si aisé de supprimer tout-à-fait ; mais après avoir laissé Paméla recueillir en paix les suffrages de huit représentations successives ; tout-à-coup et sans que j'en fusse prévenu, ni que je pusse m'y attendre, le jeudi 29 août à cinq heures un quart, au moment où l'on allait donner la neuvième représentation de cette pièce et où le public y accourait en foule ; un ordre du comité de salut public vint la suspen-

dre. Les acteurs étaient habillés ; ils obéirent sans murmure, et il n'y eut point de spectacle ce soir là.

J'allai moi-même, avec l'officier de police, porter au comité le manuscrit original de Paméla. Là, vers minuit, j'offris au citoyen Barrere, organe de ce comité, le sacrifice de ma pièce ; et quoique d'un côté ce sacrifice ne laissât pas d'être considérable sous tous les points de vue ; quoique d'ailleurs je fusse bien certain de la droiture de mes intentions et de l'utilité morale de l'ouvrage, je crus devoir manifester au comité ma résignation entière. Je consentis publiquement à supprimer la pièce, plutôt que de la voir devenir parmi les patriotes une pierre de scandale.

Je dis au citoyen Barrere : *ma pièce est cachetée, enterrez-là dans un carton, sur lequel vous écrirez : ci-git* PAMÉLA.

Cette expression convenait mieux, sans doute, dans la bouche de l'auteur, que sous la plume de ceux qui, depuis, ont eu la lâcheté de s'en servir, pour insulter à un homme absent et dans les fers.

Le citoyen Barrere désapprouva ma résolution, reprocha aux gens de lettres d'être intraitables, et pour ne pas m'exposer à cette épithète, m'exhorta à faire les changemens qu'on desirait, afin d'ôter tout pextexte aux allusions dont ont avait été choqué.

Mon premier mouvement avait été d'oublier la pièce; mais les réflexions du citoyen Barrère sur l'âpreté des gens de lettres, m'avaient sensiblement touché. Je fus jaloux de lui prouver que le patriotisme l'emportait chez moi sur tout autre sentiment, même sur celui de la paternité littéraire, qu'il croyait si ténace; et de bien bonne foi, me livrant au desir de satisfaire le comité, je passai la

nuit pour remplir ses vues ; je me conformai à tout ce qu'il m'avait dit. J'aurais refait ma pièce entière, s'il l'avait exigé.

Le lendemain j'allai offrir au comité le tribut de ma veille ; et voici l'arrêté qui fut pris, en grande connaissance de cause.

Du 30 Août 1793, l'an second de la république française une et indivisible.

Le comité de salut public, après avoir entendu les changemens que le citoyen François (de Neufchâteau) vient de faire dans sa comédie de Paméla, a arrêté que la suspension de la représentation de cette pièce, portée en l'arrêté d'hier, est levée.

En conséquence, il lui a rendu son manuscrit, dans lequel sont rayés les vers qui avaient donné lieu à la suspension. Ces radiations ont été faites en l'acte IV,

scène IIX, et en l'acte V, scènes II, IV, VI et VIII.

Signé au registre :

ROBERSPIERRE, PRIEUR, de la Marne, HÉRAULT, PRIEUR, de la Côte-d'or, CARNOT, JAMBON Saint-André, BARRÈRE.

Qui croirait que c'est à la suite d'un pareil arrêté, après m'y être conformé avec le plus grand des scrupules, surtout après avoir offert au comité le sacrifice entier de ma propriété, du fruit de mon travail, d'un ouvrage dont le succès devait flatter l'auteur; qui croirait que, le 3 septembre, à onze heures du matin, j'ai été privé de ma liberté, par ordre du même comité de salut public ? C'est une chose qui serait vraiment inconcevable, s'il ne paraissait pas qu'on a trompé le comité, et que par lui, on a induit la Convention elle même dans une grande erreur, en m'accusant, à faux, d'avoir rétabli au théâtre, à la représentation du 2 septembre, quel-

ques-uns des passages qui avaient été effacés par les membres du comité ? Tous les papiers publics ont retenti de cette accusation odieuse et mensongère (qui pourtant n'est pas comprise dans le décret du 3 septembre, et qui, par-là, n'est pas censée l'avoir motivé.) On a été jusqu'à citer par-tout, ce vers,

Le parti qui triomphe est le seul légitime,

comme ayant subsisté à la représentation du 2 septembre, malgré la radiation du comité. Or, c'est une imposture horrible, et d'autant plus affreuse, qu'on sait tout l'effet que peut faire cette citation d'un vers, qu'on présente isolé, dépouillé à dessein de ce qui suit, ou qui précède, et sans dire s'il est énoncé dans la pièce comme un sentiment approuvé, ou comme une maxime hazardée, incertaine, propre à un certain rôle, etc.

Avec cet artifice, il serait aisé de cor-

rompre ce qu'il y a de plus sacré. En effet, qu'on détache de cette phrase du Psalmiste ; *l'insensé a dit dans son cœur ; il n'y a point de Dieu*, qu'on en détache, dis-je, le commencement de la phrase, *l'insensé a dit dans son cœur*, et qu'on affecte seulement de citer, comme un axiome, le dernier membre du verset : *il n'y a point de Dieu* ; alors les bonnes ames se récrieront avec horreur, et l'on dira qne l'évangile enseigne l'athéisme.

Au surplus, je n'avais pas défendu ce vers, ni la tirade où il était, contre l'autorité qui l'avait effacé. Je m'étais empressé d'y substituer autre chose ; et voici bien précisément comme tout ce passage fut rendu au théâtre, le lundi 2 septembre, par l'acteur qui jouait Andreuss :

Vous savez trop, milord, que ce triple royaume
A balancé long temps entre Jacque et Guillaume,
Et qu'armé pour un roi, non pour la liberté,
Chaque parti, du but, alors s'est écarté :
A la corruption l'Anglais livrant son île,
N'a su fonder encor qu'une liste civile.

Ce changement fut remarqué et couronné par un applaudissement assez vif. Il en fut de même des autres, qui furent très-exactement récités au théâtre, et très-bien reçus du public. On ne se permit pas de conserver un mot de ce qu'avait rayé le comité. Cependant, on a dit, on a imprimé le contraire. On a donc, en cela, calomnié indignement l'auteur et les acteurs, et l'on est parvenu à détruire, par une supposition aussi noire, le résultat d'un ouvrage moral et patriotique. Je dis moral et patriotique, et je le dis avec une conviction intime. Car quoi de plus conforme aux principe les plus purs de notre révolution, qu'une pièce qui présente le triomphe de l'égalité sur le préjugé de la naissance, et dans laquelle un grand seigneur épouse sa servante, non pas seulement parce qu'elle est jolie et bien élevée, mais parce qu'elle est vertueuse et qu'elle a résisté à ses séductions !

Car voilà le sujet de Paméla (qui n'est point celui de Nanine, quoiqu'on en veuille dire.) Voilà l'esprit de cette pièce, qu'on voudrait aujourd'hui faire passer pour incivique, tandis que j'ai eu plusieurs fois le plaisir tout contraire d'entendre dire à mes oreilles, avec une sorte d'humeur, qu'on voyait bien que Paméla était la production d'un démocrate.

Ah ! oui, c'est la production d'un véritable démocrate. Oui, c'est en vain que les serpens de la calomnie sifient contre mon ouvrage. On ne m'ôtera pas la conscience d'avoir fait une pièce utile aux mœurs ; une pièce dont je peux dire :

La mère en prescrira la lecture à sa fille ;

Une pièce, en ce sens, et à tous les autres égards, plus révolutionnaire que tant d'autres qui en portent le titre. S'il est vrai que sans les mœurs il n'y a point de liberté, et sans vertu point de répu-

blique, un ouvrage de théâtre qui fait aimer les mœurs et triompher la vertu, est donc, par excellence, un ouvrage républicain. Mais indépendamment de ce mérite qui est celui du sujet, et qui appartient plus précisément aux inventeurs, Richardson et Goldoni, dont je n'ai été que le copiste, je peux revendiquer ce qui m'appartient à moi seul. On ne détruira pas un fait, que voici. Ma comédie, pour le fond, est imitée de l'Italien, et les journalistes l'ont assez répété d'après moi; mais ce qu'ils n'ont pas voulu dire, c'est que les morçeaux pâtriotiques et à l'ordre du jour, dont ma pièce est semée, dans les endroits où ces détails sortaient naturellement du fond du sujet, ce n'est point de l'auteur étranger que je les ai empruntés, c'est à mon ame que je les dois. C'est là que je les ai puisés, dès 1788, (dans un temps où je composais ma comédie, plutôt que d'accepter les offres de m'employer,

ployer, que me faisaient les ministres d'alors). On me permettra de citer deux exemples de ces morceaux, qui ne sont point tirés de mon original. Il y a deux lords, dans ma pièce. Eh ! bien, c'est dans leur bouche que j'ai placé et que j'ai eu le bonheur de faire applaudir les maximes de l'égalité républicaine. Voici ce que dit, au troisième acte, milord Artur :

Le préjugé des rangs, à parler sans scrupule,
Me semble, comme à vous, injuste et ridicule.
C'est peut-être un fléau de plus dans l'univers,
Et j'en conviendrais, même en la chambre des pairs,
Si d'un particulier l'impuissante morale
Suffisait pour combattre une erreur générale.
Les hommes sont égaux, mon ami, je le crois,
Je desire qu'un jour ils rentrent dans leurs droits,
Je n'ai point de l'orgueil la triste maladie.
Heureuse, à mon avis, la nation hardie
Qui, s'estimant assez pour suivre un plan nouveau,
Remettrait chaque état et chaque homme au niveau! etc.

Et voici ensuite comment, dans le

quatrième acte, milord Bonfil annonce au paysan Andreuss, la résolution où il est, lui Bonfil, d'épouser Paméla, femme-de-chambre de sa mère, et fille de ce pauvre Andreuss :

Non, pour moi, ni pour elle, il n'est plus de danger.
Le sort l'a maltraitée, et je dois la venger ;
Je l'épouse. Je sens que d'un objet si rare
Mon cœur ne souffrira jamais qu'on le sépare.
C'en est fait, par l'orgueil vainement combattu,
Je me rends à l'amour ; je cède à la vertu.
Si pour être un des pairs de la Grande-Bretagne,
Je ne puis, à mon gré, me choisir ma compagne,
Ah ! c'est payer trop cher ce dangereux honneur.
Mais qui peut, après tout, empêcher mon bonheur ?
Tout homme est mon égal ; honnête, il est mon frère.
Vous l'êtes, bon vieillard ! soyez aussi mon père ;
Que l'orgueil des rangs tombe, et que la qualité
S'abaisse, avec respect, devant la probité !

Je soumets ces vers au jugement de quiconque a des oreilles et un cœur, et je lui demande si ce sont là des sentimens ou des expressions anti-patrio-

tiques. Je demande si un autre qu'un ardent et sincère ami de l'égalité, a pu trouver ces idées dans son cœur, dès 1788. Il y en a dans ma pièce bien d'autres de la même nature, que je ne peux citer ici. Je suis sûr que l'impression de Paméla achèvera de dessiller les yeux de ceux qu'on avait réussi à prévenir contr'elle, par des rapports perfides et envenimés; mais ai-je besoin d'invoquer ici un autre témoignage que celui du comité de salut public lui-même?

De deux choses l'une. Ou ce comité regardait Paméla comme une pièce incivique, ou non.

Dans le premier cas, pourquoi ne pas accepter le sacrifice que j'offrais de cette comédie, le 29 août? Pourquoi encourager, louer et approuver les changemens que je présentais le 30? Pourquoi me rendre mon manuscrit, avec un arrêté positif? Dans l'hypothèse opposée,

pourquoi me faire arrêter le 3 septembre, porteur d'un arrêté, auquel je n'avais pas contrevenu ? et par quelle fatalité me trouvai-je, quoi qu'innocent, enveloppé dans la clôture du Théâtre Français, clôture causée par des motifs, qui me sont tous absolument étrangers ! C'est un mystère inconcevable, ou le fruit d'une erreur, dont il n'est pas possible que je sois plus longtemps victime.

On voit que le troisième chef des accusations contre le Théâtre Français ne peut m'être applicable. On accuse les acteurs d'avoir représenté *des pièces anti-patriotiques*. Des pièces !..... Ils n'en ont joué de moi *qu'une*, et cette seule pièce à été approuvée par le comité qui pouvait la retenir et qui me l'a rendue. Ce n'est donc pas sur moi que peut tomber le reproche d'avoir fait représenter aux Français *des pièces anti-patriotiques*.

4°. Enfin, le comité de salut public a

ordonné que le scellé serait mis sur mes papiers, et la convention a chargé le comité de sûreté-générale de les examiner.

Le scellé a été apposé sur mes papiers, le 3 septembre, comme sur ceux des acteurs et actrices. Ceux-ci furent levés dès le jeudi 5 de ce mois. On avait oublié les miens. Ce n'est qu'avec beaucoup de peine que j'ai pu obtenir que ces scellés fussent levés.

Enfin, le 10 septembre, deux commissaires envoyés par le comité de sureté générale pour examiner scrupuleusement mes papiers, le commissaire de police de la section Beaurepaire qui avait apposé les scellés, un député de la section de l'Observatoire sur laquelle je demeure, se sont réunis pour cette levée de scellés. Ils ont lu attentivement tous les fragmens de ma plume et toutes les parties de ma correspondance. Leur procès-verbal atteste qu'il n'ont rien trouvé qui ne prouve LE PATRIOTISME LE

PLUS PUR et qui ne respire LE VERITABLE ESPRIT PUBLIC.

Représentans du peuple, daignez péser le résultat de ce procès-verbal, de cet examen scrupuleux, de la scrutation de mes papiers les plus intimes. Daignez considérer ce qui résulte également des observations que je viens de vous présenter sur les autres motifs de l'arrêté du 2, et du décret du 3 septembre. Vous reconnaitrez, je l'espère, que je suis étranger aux motifs qui vous ont fait rendre cet arrêté et ce décret, que je ne suis pour rien dans les torts imputés au Théâtre Français, que je suis la victime d'une erreur dans laquelle on a induit le comité, et qu'il est digne enfin de votre suprême justice de réparer le tort que m'a fait cette erreur. Autant il faut d'ardeur pour démasquer les traîtres et punir les aristocrates, autant on doit d'égards aux innocens persécutés, et de soutien aux patriotes outragés par la calomnie.

En conséquence, vu ce qui résulte d'une part de l'examen de mes papiers, dont le comité de sûreté-générale a été chargé par le décret du 3 septembre, et qui constate mon patriotisme, et vu, d'une autre part, que les motifs qui ont déterminé la clôture du Théâtre Français par ce même décret, ne me sont pas personnels, et que l'effet n'en a été étendu jnsqu'à moi que par erreur ; je demande avec confiance aux citoyens législateurs qu'ils s'honorent eux-mêmes en rapportant cette partie de leur décret du 3 septembre qui m'a ôté ma liberté ; de ce décret qui, affiché dans toutes les communes de la république, a livré dans toute la France, au soupçon d'incivisme, le nom d'un homme qui jouissait de la réputation d'un bon citoyen et qui n'a pas cessé de la mériter.

O ! législateurs, soyez justes.

François (de Neufchateau).

Pièces trouvées sous le scellé de mes papiers.

PROJET
DE LA PETITION

Que les acteurs du théâtre français devaient presenter à la barre de la convention Nationale, après l'impression de mon memoire, sur les moyens de faire servir le théâtre dans l'education.

LÉGISLATEURS,

Vous venez de donner à la république française la constitution que le peuple attendait avec impatience ; mais vous avez promis d'asseoir l'édifice des lois sur ses deux bases immortelles : l'instruction publique et les institutions sociales. Tandis que vous vous occupez de ces deux grands objets, permettez aux acteurs du théâtre de la nation de venir vous soumettre une idée importante, dont l'exécution va lier leur spectacle

à l'éducation publique. Un citoyen, homme de lettres, nous a proposé d'élever l'art dramatique à sa hauteur, en faisant un nouvel emploi des chefs-d'œuvres tragiques et en les classant, de manière à donner sur la scène une espèce de cours d'histoire en tableau et en action; il a développé ce plan dans un discours qui en démontre les avantages pour le public, pour les lettres et pour notre art. Nous nous sommes hâtés d'adopter une idée qui exige de nous, il est vrai, de grands sacrifices et des travaux considérables, mais qui a le mérite inappréciable à nos yeux de rendre nos efforts plus utiles encore à nos concitoyens. Nous sommes résolus d'essayer, l'an prochain, cette application nouvelle de nos richesses littéraires, et nous nous proposons de donner successivement, à partir du premier janvier, toutes les tragédies dont les sujets ont trait à l'histoire romaine, au nombre d'environ quarante; nous les jouerons dans l'ordre et la série exacte des évènemens et des faits, en sorte qu'on pourra suivre dans les historiens, le cours des actions que l'on viendra voir au théâtre. Le discours qui détaille les divers avantages de ce cours

d'histoire d'un genre si piquant et si neuf forme le prospectus de l'essai que nous voulons faire ; mais comme le projet se lie, ainsi que vous le concevez sur cette simple annonce, et à l'instruction publique et aux institutions sociales ; nous avons cru devoir, d'abord, présenter aux législateurs l'hommage de notre dessein. Représentans du peuple, vous agréerez cette entreprise, car vous êtes trop éclairés pour ne pas juger à l'instant de l'utilité dont peut-être, au régime d'un peuple libre, le moyen de l'instruction déguisée en plaisir. Personne d'entre vous n'ignore l'emploi qu'on a fait des spectacles dans les gouvernemens les plus vantés et les plus sages. Les Grecs et les Romains en firent un objet de leur politique ; d'autres peuples font des spectacles l'ornement de leurs fêtes et une partie intégrante de leur culte religieux. Mais combien notre vue est plus grande et plus digne de vous être soumise ? Ce ne sont point des préjugés que nous voulons entretenir, c'est un enseignement nouveau que nous aspirons à répandre. L'histoire, ce témoin des tems, ce flambeau de la vie, l'histoire qui dormait muette dans les livres, va s'ani-

mer par nous et ressusciter tour à tour les plus grands personnages et les plus célèbres époques du premier, du plus colossal des peuples de l'antiquité. Le tableau des vertus romaines est digne des yeux des français, qui sauront y puiser de quoi surpasser leurs modeles. C'est ce tableau vivant que nous allons offrir ; heureux, si cette tentative obtient votre suffrage, et si vous nous donnez les moyens qui dépendent de votre autorité, d'étendre, même aux classes pauvres, le bienfait de ce nouveau genre d'instruction nationale !

N. B. Le discours qui est annoncé dans la pétition, sera rendu public à la suite de Paméla.

COPIE

D'UNE LETTRE

DU CITOYEN

HÉRAULT DE SECHELLES

A N. FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU.)

Paris, 27 juin 1793, l'an second de la république française.

CHER et ancien collègue, je reçois à l'instant votre seconde lettre, mais la première que vous m'annoncez ne m'est jamais parvenue, j'en ai le plus vif regret. J'aurais profité de votre belle idée. Elle méritait de naître dans votre esprit et d'être placée dans une constitution. Il n'est plus temps. La constitution est imprimée depuis trois jours.

Si quelque chose me console d'avoir laissé

échapper ce grand trait, c'est de penser du moins qu'il peut être reproduit dans un autre monument, dont il est essentiel de s'occuper, et qui serait aussi utile à nos concitoyens que glorieux pour la Convention nationale. Je parle du *Tableau des institutions*, que nous nous sommes réservés de présenter. Si mon rapport sur la constitution a passé sous vos yeux, vous y aurez trouvé cette indication. Je vous exhorte, cher collègue, au nom de la patrie et de l'amitié, à me communiquer quelques-unes de vos idées sur la série de ces diverses institutions, qui doivent être les bases de nos mœurs et de nos lois, qui seront complettées, exécutées, perfectionnées par nos successeurs; mais nous ne devons pas renoncer au bonheur d'en poser les fondemens.

Je n'ai que le temps, cher collègue, de vous embrasser bien tendrement et de vous dire combien je suis sensible aux marques de votre souvenir et de votre amitié. Recevez l'assurance d'un attachement qui vous est acquis pour l'éternité.

Signé, HERAULT.

Procès-verbal d'apposition de scellés sur les papiers de N. François (de Neufchâteau).

L'AN mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la république, le mardi trois septembre, sur les onze heures du matin, par-devant nous commissaire de police de la section de Beaurepaire.

Est comparu le citoyen Niquille, officier de paix, lequel nous a remis un ordre du département de police de ce jour, en exécution d'un arrêté du comité de salut public de la Convention nationale du jour d'hier, qui ordonne l'arrestation du citoyen François de Neufchâteau, auteur de Paméla, et l'apposition des scellés sur ses papiers, nous requerant de nous transporter avec lui pour l'exécution dudit ordre, et a signé en la minute des présentes.

Sur quoi nous, commissaire de police, accompagné des citoyens Moutard et Joubert, commissaires du comité de surveillance,

nous sommes transporté en la demeure dudit citoyen François de Neufchâteau, lequel avons trouvé, rue d'Enfer, attenant le Luxembourg, dans une chambre au haut de l'escalier, lecture à lui faite dudit ordre :

Ledit citoyen nous a dit qu'il est prêt d'obéir, en conséquence nous a représenté tous ses papiers trouvés épars sur une table, lesquels papiers ont été renfermés dans le tiroir d'une commode à dessus de bois, sur la fermeture duquel, avons aux bouts et extrémités d'une bande de papier, apposé nos scellés en cire d'Espagne rouge et nous sommes chargés de la clef.

Avons rendu gardienne desdits scellés la fille Denis, cuisinière du citoyen Mirbeck, homme de loi, demeurante en ladite maison, laquelle s'en est chargée, comme dépositaire de justice, pour les représenter quand il appartiendra, et nous sommes retiré après avoir dressé le présent procès-verbal en présence des susnommés qui ont signé en la minute des présentes.

Pour expédition conforme à la minute en nos mains, commissaire de police.

REGNAULT.

Procès-verbal de levée des scellés et d'examen des papiers.

L'an mil sept cent quatre-vingt-treize, deuxième de la république, le dix septembre, six heures du soir; d'après l'avis qui nous a été donné par les citoyens munis des pouvoirs du comité de sûreté générale, qu'ils se transporteraient cejourd'hui heure présente, en la maison du citoyen François de Neufchâteau, rue d'Enfer, à l'effet d'être présents à la levée des scellés par nous apposés chez ledit citoyen en vertu d'un ordre du comité de salut public;

Nous commissaire de police de la section de Baurepaire, nous sommes transporté en la demeure dudit citoyen François de Neufchâteau, où étant;

Sont comparus les citoyens Azur et Perier, secrétaires du comité de sûreté générale de la Convention, lesquels nous ont représenté et remis un ordre du 8 de ce mois, *Signé* JULIEN de Toulouse, BAZIRE et ALQUIER, membres de

de la Convention, portant que les scellés dont est question, seront levés, que les papiers étant sous iceux seront scrupuleusement examinés, et que ceux suspects seront portés au comité ; en conséquence, requierent la reconnoissance et levée dudit scellé, et ont signé en la minute des présentes.

Est aussi comparu le citoyen Cardin, commissaire du comité de l'Observatoire.

Lequel nous a remis un pouvoir de son comité, de cejourd'hui, dans l'arrondissement duquel est la maison où demeure le citoyen François (de Neufchateau) à l'effet d'être présent par lui à la reconnaissance dudit scellé, à l'examen des papiers et a signé en la minute.

Est aussi comparu le citoyen François, de Neufchâteau, lequel a dit qu'il est prêt et offre d'assister à la reconnoissance et levée des scellés, et à l'examen des papiers, et a signé en la minute des présentes.

Sur quoi nous commissaire de police, vu l'ordre du comité de sûreté générale, qui est demeuré annexé à la minute des pré-

sentes, la présence des citoyens secrétaires-commis par le comité de sûreté générale, celle d'un commissaire de la section de l'Observatoire, et enfin la présence dudit citoyen François (de Neufchâteau) avons procédé à la reconnoissance et levée desdits scellés ainsi qu'il suit.

Avons reconnu sains et entiers les scellés par nous apposés le trois de ce mois au devant du tiroir d'une commode dans la chambre dudit citoyen François (de Neufchateau,) avons levé lesdits scellés et ouvert le tiroir avec la clef dont nous étions porteur.

Les papiers trouvés dans ledit tiroir ont été mis sur la table, et ensuite lus et examinés, les uns après les autres, par les commissaires du comité de sûreté; il ne s'est trouvé dans lesdits papiers que des imprimés de la Convention, des pièces ayant trait aux fonctions de juge de paix à Vicheray, département des Vosges, pièces de vers et de théâtre, différens écrits et lettres missives remplis du plus pur patriotisme, et qui caractérisent la réputation de patriote dont a joui jusqu'à présent ledit citoyen.

De manière que loin d'avoir trouvé aucun papier suspect, il ne s'en est trouvé au contraire que de remplis du bon esprit public.

Pourquoi, de l'ordre des commissaires du comité de sûreté générale, tous lesdits papiers ont été laissés en la possession dudit citoyen François (de Neufchâteau), qui le reconnoît et s'en charge ; et ladite fille Marie-Anne-Denis, qui avait été chargée dudit scellé, en demeure valablement déchargée.

Et de tout ce que dessus, avons dressé le présent procès-verbal, en présence des parties qui ont signé en la minute des présentes.

Pour expédition conforme à la minute,

REGNAULD, commissaire de police de la section de Beaurepaire.

Fin du mémoire apologetique et des pièces justificatives.

AVIS.

L'Auteur de Paméla, informé que des Logographes ont saisi des lambeaux de cette pièce aux huit premières représentations, et se proposent d'en donner une édition subreptice, veut prévenir cette manœuvre aussi dangereuse pour lui qu'elle est contraire aux droits de sa propriété.

Ceux qui voudront avoir la pièce conforme au texte qu'il avoue, d'après les derniers changemens approuvés au Comité de Salut public le 30 Août, et récités au Théâtre le 2 Septembre, sont priés de se faire inscrire d'ici au 1 Octobre prochain, chez l'Auteur, rue d'Enfer S.-Michel, n°. 60, au-dessus de la porte du Luxembourg, *pour le nombre d'exemplaires qu'ils désireront, à trois livres l'exemplaire.*

Ils recevront, en souscrivant, un exemplaire du Mémoire apologétique et des pièces justificatives, adressés par l'Auteur à la Convention Nationale, le 21 Septembre. Ce Mémoire, contenant trois feuilles et demi, servira de Préface à la Pièce, à laquelle seront joints les fragmens du Valet des deux Maîtres *et le discours* sur les moyens de faire servir le Théâtre dans l'éducation publique, *dont il est question dans l'apologie de Paméla.*

L'Auteur est obligé de prendre ces précautions, parce qu'il veut fixer le nombre des exemplaires qui seront tirés, de la seule édition dont il puisse répondre, et dont il signera et déposera l'épreuve originale. Il lui importe de déjouer la perfidie de ceux qui veulent

abuser de la célébrité que les évènemens ont donnée à l'Ouvrage, pour défigurer cet Ouvrage et pour compromettre l'Auteur. Leurs espérances seront trompées. Les ennemis de Racine dénonçaient Phèdre comme janséniste; d'autres persécuteurs firent défendre le Tartuffe, Brutus, et Mahomet. Mais le Public est juste. On a oublié les ennemis et les persécuteurs; et Phèdre, le Tartuffe, Brutus, Mahomet sont restés. Paméla n'a rien de commun avec ces chef-d'œuvres, que d'avoir été calomniée. C'est le sort de la vertu; elle souffre, on l'outrage, mais elle triomphe.

Au surplus, l'Auteur est bien aise de donner le premier exemple de cette manière de publier les Pièces de Théâtre par souscription, qui lui a été indiquée par une excellente brochure, intitulée : LES CAUSES DE LA DÉCADENCE DU THÉATRE ET LES MOYENS DE LE FAIRE REFLEURIR (1).

FRANÇOIS (DE NEUFCHATEAU).

---

(1) Voici ce qu'on lit dans cette brochure : « Devons-nous » tout-à-fait négliger nos Poëtes, quand les Anglois se piquent » de les enrichir? ils ont une méthode que nous devrions adopter. » Après la première représentation d'une pièce, les Amateurs » envoyent souscrire pour un ou plusieurs exemplaires; l'Auteur » ne fait tirer que le nombre dont il a besoin, et n'a par ce » moyen aucun faux frais à faire ». Page 42 de la Brochure.

De l'Imprimerie de C.-F. PATRIS, Imprimeur de la Commune, rue du fauxbourg Saint-Jacques.